

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 Juillet 2016

Présents : Mmes Sollogoub Nadia / Petit Alison / Delahaye virginie / Gerin Géraldine / Serre Corinne / Mrs Sautereau Michel / Suppliciau David / Guillemin Laurent / Parrain Michel / Lefevre Jean / Cavoy Bruno / Bondeux Patrick.

Absents excusés:

- M. Arlettaz Thierry pouvoir à Mme Sollogoub-Thollenaz Nadia
- Mme Caillard Sophie
- Mme Barbot Dominique

Secrétaire de séance : M. Bondeux Patrick

Il est ajouté 2 points à l'ordre du jour, en accord avec les membres présents du Conseil Municipal.

1 – Décision budgétaire modificative

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivant le tableau ci-dessous :

RECETTES		DEPENSES	
1641/ 310 - Emprunt	200 000 €		
132/310 Subvention au titre du Fonds de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	60 483,00 €	2315 / 310 - Programme Catastrophe naturelle 2016	277 483,00 €
Subvention exceptionnelle du Conseil départemental	17 000,00 €		

2 – Demande de renouvellement contrat aide service technique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le renouvellement de ce contrat pour une nouvelle période de 12 mois à compter du 1^{er} août 2016 pour 35H/semaine rémunérées au SMIC.

3 – Recrutement d'un adjoint d'animation de 2eme classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de procéder au recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une durée de 12 mois, à 11H30 minutes / semaine en temps annualisé.

Lecture cahier doléances :

- Une habitante de Neuvy demande à la mairie de prendre des mesures contre l'invasion des moustiques sur notre commune. Madame le Maire indique que si un traitement devait être réalisé, ce n'est pas la saison. Celui-ci doit être effectué en préventif, au plus tôt dans la saison, pour la destruction des larves. Il est rappelé que ce point avait été abordé en conseil municipal en début d'année et dans son ensemble celui-ci n'avait abondé dans ce sens (ces traitements chimiques ne présentent aucune garantie d'innocuité pour la santé).
M. CAVOY ajoute que le classement en zone NATURA 2000 empêche ce type de traitement en bord de Loire.

Madame le Maire donne la parole aux personnes présentes.

Un administré souhaite obtenir des informations sur l'avancement des projets suivants :

- le résultat des tests à la fumée sur le réseau d'assainissement collectif de la commune.
A ce jour pas de retour concret sur ce sujet.
- Le dossier relatif à implantation d'une antenne de télécommunications sur Neuvy
Le projet est bloqué actuellement pour des raisons d'urbanisme, ce que déplore l'équipe municipale.
- Une réponse sur l'éclairage public en modifiant certains réglages.
L'information a été transmise au syndicat d'électricité qui nous a indiqué que le réglage de l'éclairage public à Neuvy est déterminé par une horloge et non sur un système d'analyse de la luminosité.

Madame le Maire clôture la séance.
Fin de séance à 19H20.

La secrétaire,
Patrick BONDEUX



Le Maire,
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

